

<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 15 Procurations : 7 Absents : 7 Votants : 22 Pour : 19 Abstentions : 3</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 27 juin 2019</p> <div data-bbox="1038 376 1385 577" style="border: 2px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>RÉÇU LE :</p> <p>★ 10 JUIL. 2019 ★</p> <p>A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Michel PASDELOUP à Dominique ALM, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Maryvonne SALES à Yvelise MONTANE, Laurent VALLET à Patrick MORDELET, Philippe RIGAL à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL à Manuel SOLSONA.</p> <p>ABSENTS : Alain AUBERT, Jérôme BOUTELOUP, Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Line DELHON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Frédérique LAURENS</p>	
<p>N° 4621</p> <p>OBJET :</p> <p>Création d'un poste de Professeur d'enseignement artistique</p>	<p>Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps complet, suite à l'obtention du concours externe de Professeur Territorial d'Enseignement Artistique de classe normale, discipline professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique), d'un agent.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, Vu le décret n°91-858 du 2 septembre 1991 portant échelonnement indiciaire applicable aux professeurs territoriaux d'enseignement artistique,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve à la proposition de Monsieur le Maire • Crée à compter du 1^{er} septembre 2019 <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, à temps complet • Précise que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique, • Complète en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité

	<ul style="list-style-type: none">• Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune,
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 10 JUL. 2019</p> <p>Affiché le : 11 JUL. 2019</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 04 juillet 2019</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p>  